



Compte rendu

Section spécialisée Action sociale du CTM

16 mai 2019

La section spécialisée Action sociale du comité technique ministériel s'est réunie le 16 mai 2019 sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, assistée notamment de Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, de Marie-Claire Hamon, cheffe du bureau d'action sanitaire et sociale (BASS) et de Monique Lenfant, assistante sociale, conseillère technique nationale.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Franck Cayssials et Annick Pinard.

La présidente a salué les nouveaux élus ainsi que les anciens.

1. Installation de la nouvelle instance et règlement intérieur

Le règlement intérieur est validé sans vote.

2. PV CT AS 27 novembre 2018

Le procès verbal de la réunion du 27 novembre 2018 n'a pas suscité de demande de modification et a été validé. L'Alliance du Trèfle, nouvelle venue dans cette instance, s'est abstenue.

3. Bilan d'activité et financier 2018

Marie-Claire Hamon a effectué un bilan de l'activité 2018 en commentant le tableau comparatif des dépenses (voir tableau).

Au niveau du Titre 3, il est constaté :

- une augmentation des dépenses de restauration tant au niveau parisien que provincial due à une augmentation de la demande.
- une baisse du poste « ASMA nationale », expliquée par le versement direct à l'ASMA Région Parisienne de sa subvention et par le déménagement de l'ASMA dans les locaux sur le site Vaugirard ce qui diminue le loyer.
- une augmentation du poste « Logement » liée à la signature d'une convention de 50 000€ fin 2018.
- une baisse du budget de la Médecine de prévention car le ministère éprouve des difficultés importantes à trouver des médecins dans certains secteurs géographiques.
- une forte hausse du poste fourre-tout « Action sociale - prestations diverses » due à l'imputation de la subvention ASMA Région Parisienne (25 000€), au remplacement de trois véhicules (pour les assistantes sociales et les ISST), et surtout au remboursement au FIVA (Fonds d'indemnisation des



- victimes de l'amiante) de 86 900€ destinés à indemniser un agent ayant été exposé à l'amiante.
- une légère baisse des dépenses sur le poste « Comités médicaux » qui se calquent sur les besoins médicaux.
 - un poste « Mutuelles » correspondant pour les paiements aux 600 000€ de transfert de solidarité budgétisés (en 2017 4 200 000 € ont été engagés correspondant à 7 annuités) auquel il convient d'ajouter 20 400€ pour une convention avec un cabinet d'actuaire.
 - un poste « Crédits santé et sécurité au travail » en légère baisse qui correspond au solde du marché ORSEU (étude sur les SEA), baromètre social et prestations IAPR (soutien psychologique).
 - une baisse du poste « Secteur handicap » qui doit être cumulé avec le fond de concours FIPHFP, en hausse, car 2018 correspond à une année pleine de la convention triennale signée durant l'année 2017.

Au niveau du Titre 2, peuvent être notées :

- une baisse des prestations individuelles handicap (prothèse auditive...),
- une légère baisse des secours bien que le nombre de dossier soit en hausse,
- une hausse moins importante que prévue des prestations sociales due à la mise en place de la nouvelle aide à la scolarité.

L'Alliance du Trèfle souhaite connaître la répartition des 723 634 euros de prestations sociales entre les aides ministérielles et les aides interministérielles.

Pour Marie-Claire Hamon, il est trop tôt pour connaître la répartition des prestations, car il faut attendre les résultats de l'enquête spécifique. La répartition sera présentée au CT de novembre. Cependant les actions interministérielles sont beaucoup plus nombreuses et devraient peser plus lourd que les trois actions mises en place par le MAA.

4. Evolution des prestations sociales

La cheffe du BASS a détaillé les résultats de l'enquête (87 % de réponses) portant sur les trois actions propres au ministère (cf document).

- l'aide à la scolarité mise en place en 2018 correspond à un réel besoin et a rencontré un vrai succès avec plus de 1000 demandes, chiffre qui devrait encore s'accroître en 2019 du fait d'une augmentation de sa notoriété.
- l'aide au logement locatif, qui correspond à la fusion de deux aides au logement, a connu un nombre de demandes (53) plus important que la somme des demandes déposées pour les anciennes prestations.
- L'aide au trousseau qui, avec ses presque 30 ans d'âge, fait figure de vétérante, mais draine toujours une centaine de dossiers par an.

Elle a proposé une modification du mode de calcul du quotient familial pour les familles monoparentales et du plafond des secours, ainsi qu'une refonte du calcul de l'aide à la scolarité.

***Modification du calcul du quotient familial (QF) pour les familles monoparentales**

Dans le cas d'une garde d'enfant classique, il sera ajouté une part supplémentaire si le bénéficiaire peut justifier qu'il ne touche aucune pension alimentaire et une demi-part sinon.

Dans le cas d'une garde d'enfant alternée, chaque enfant compte pour une demi-part et une part supplémentaire est ajoutée.

Elle a en outre fourni des simulations prouvant que ce nouveau mode de calcul constitue un progrès et rapproche les agents du MAA des conditions proposées aux agents du MTES.

L'ensemble des organisations syndicales a validé cette modification.

***Modification du plafond des secours**

L'ensemble des organisations syndicales a approuvé la proposition de porter le plafond des secours accordés de 1500 à 2000 euros dès septembre 2019.

***Modification du mode de calcul de l'aide à la scolarité**

le QF influera désormais sur la valeur du point pour le calcul de l'aide à la scolarité : le point vaudra 100€ pour un QF1, 75€ pour un QF2 et 50€ pour un QF3.

Les organisations syndicales ont validé ce nouveau mode de calcul beaucoup plus avantageux au vu des simulations présentées.

La nouvelle note de service sortira avant l'été.

L'Alliance du Trèfle a effectué une nécessaire digression sur la mise à jour des tranches de quotient familial. Chaque année en effet, un glissement des agents vers des tranches de moins en moins favorables est constaté, ce qui conduit même à l'exclusion de certaines aides qui, comme l'aide à la scolarité, sont réservées aux trois tranches de QF les plus faibles.

Marie-Claire Hamon a justifié l'immobilisme des tranches de QF par la nécessité de se caler sur la grille de la DGAFP, car la plupart des prestations sont interministérielles.

Devant l'unanimité syndicale pour demander un travail sur le QF spécifique au MAA, Laurence Venet-Lopez a concédé qu'il faudrait réfléchir à revoir les tranches de QF du MAA en l'absence d'un travail rapide de la DGAFP.

L'Alliance du Trèfle a proposé une alternative si les tranches de QF ne sont pas rapidement modifiées : étendre le bénéfice des aides aux quatre tranches de QF les plus faibles, car on y trouve désormais des gens qui sont tout sauf aisés.

5. Bilan de l'activité du service social

Monique Lenfant, conseillère technique, a ensuite présenté le bilan de l'activité du service social qui fort de ses 16 assistants sociaux, veille à ce que tout agent du ministère ait accès à une prestation d'assistance sociale.

Les statistiques 2018 font état d'une stagnation du nombre de dossiers d'aide et d'une légère baisse du nombre de personnes reçues. Il y a en outre une évolution du profil des bénéficiaires (moins de catégories C et plus de catégorie A).

Le travail des assistants est de plus en plus orienté vers le soutien, le conseil en management, la difficulté à accompagner les réformes.

Les organisations syndicales ont salué le travail des assistants sociaux qui gèrent des dossiers de plus en plus complexes, la maladie conduisant à des situations inextricables.

Concernant le don de jours de congé, il est possible au MAA, mais il faut définir si la gestion doit être centralisée ou confiée à chaque structure. L'administration se propose de voir comment le don de jours de congé est géré dans les autres ministères.



6. ASMA nationale

Patricia Ebersveiller, présidente de l'ASMA, et son trésorier ont fait un bilan de l'année 2018.

Le Bilan financier se solde par un résultat de 157 500 €. Les frais de fonctionnement sont en baisse (fin du loyer de la rue du Faubourg Poissonnière) et les frais de déplacement ont légèrement augmenté du fait d'une tournée dans les ASMA départementales.

Le bilan social fait état de nombreux mouvements :

- mouvement de personnel : trois départs compensés par trois arrivées et surtout la transformation du poste de secrétaire comptable en poste de directeur. La présidente a regretté que la nécessaire création de ce poste n'ait pas permis le recrutement d'un quatorzième agent.
- organisation d'une tournée dans les ASMA départementales fin 2017 et 2018.
- renouvellement des mandats des ASMA départementales, avec un taux de participation aux élections plutôt bon (49%).

L'assemblée générale de Najac qui aura lieu en juin, ne se bornera pas à renouveler le bureau de l'ASMA nationale mais devra engager une large réflexion sur les évolutions de l'association :

- formation des élus et du personnel.
- expérimentation d'une présidence tournante.
- communication (ASMAGAZINE, catalogues, lettres ASMA départementales).
- nouvelle articulation de la gestion comptable.
- poursuite de la rénovation des centres ASMA.
- politique salariale du personnel
- mise en place d'un Conseil Social Économique (CSE).

La présidente de l'ASMA souhaite en outre être reçue par la secrétaire générale du MAA et espère que 2019 verra la solution à certains problèmes d'intendance (rapatriement des archives dans les locaux de Vaugirard et prise en charge du salaire du gardien du site de Mimizan) ou juridique (interdiction faite par le MAA au centre de Mimizan d'accueillir des groupes extérieurs ce qui empêche d'équilibrer le budget de ce centre).

Elle a enfin profité de son dernier CT en tant que présidente de l'ASMA, pour se féliciter du dialogue constructif avec les assistants sociaux et le BASS.

7. Questions diverses

Les organisations syndicales ont demandé des informations sur les offres référencées mutuelles, et se sont montrés très critiques vis à vis des augmentations de tarifs des mutuelles (5 % pour la santé et 15 % pour la prévoyance). Elles ont en outre regretté l'information tardive sur le transfert de la gestion d'Harmonie Fonction Publique à la CPAM, et signalé certaines erreurs manifestes au niveau des paiements décalés.

L'administration a fourni aux organisations syndicales la convention avec Harmonie Fonction Publique la convention et la composition du comité de suivi. un bilan « mutuelles » sera présenté au CT action sociale de novembre.



Elle justifie l'augmentation des cotisations « santé », prévue dans la convention, par la nécessité pour la mutuelle d'équilibrer des comptes largement déficitaires sur une des prestations. Pour les cotisations « prévoyance », l'augmentation en 2019 est due à la fin de la remise promotionnelle de 15 % accordée pour les 2 premières années.

Elle concède que l'information aux agents du transfert vers la CPAM a été tardive car Harmonie Fonction Publique désirait être sûre de maîtriser le processus avant d'informer les bénéficiaires.

Elle estime que le transfert s'est globalement bien passé.

Pour les prélèvements décalés, elle regrette les erreurs imputables à la DRFIP et le courrier maladroit d'Harmonie Fonction Publique, sur lesquels le MAA n'a pas la main.

Au 1^{er} janvier 2020, doit se mettre en place le « reste à charge zéro » et le MAA anticipe pour voir ce qui va se passer.

Laurence Venet-Lopez a clôturé la séance en remerciant Marie-Claire Hamon, qui partira à la retraite cet été, pour la qualité de son travail. L'ensemble des organisations syndicales s'est associé à cet hommage mérité.